



Aux professeurs des écoles du MAINE ET LOIRE

Nos organisations syndicales SNUipp FSU, SE-UNSA et SNUDI FO siégeant en CAPD vous informent des dangers contenus dans la note de service ministérielle parue fin 2018 concernant le mouvement. En effet, les projets sont les suivants :

- Risque de suppression de l’Ancienneté Générale de Service dans les barèmes pour le mouvement
- Interdiction d'une deuxième saisie de vœux
- Affectations arbitraires à titre définitif comme à titre provisoire
- harmonisation académique des règles du mouvement remettant en cause les avancées obtenues dans chaque département
- remise en cause des prérogatives des CAPD
- Développement des postes à profil

Avec l'ensemble des personnels, nous revendiquons :

- le maintien d'un barème essentiellement encadré par l'Ancienneté Générale des Services (AGS)
- le retour à deux saisies de vœux
- pas de vœu géographique obligatoire à la première phase!
- le recrutement des postes administratifs nécessaires à la DSDEN 49 pour permettre la gestion de ce mouvement
- la lisibilité de tous les postes notamment des couplages
- le recrutement de stagiaires fonctionnaires d'Etat sur concours et l'ouverture de la liste complémentaire à hauteur des besoins : non au recrutement de contractuels !
- Le maintien des prérogatives de la CAPD et des élus du personnel
- L'augmentation du nombre de vœux sur postes précis

A l'issue du groupe de travail reporté au 12 mars où nous défendrons de manière unitaire cette plateforme revendicative, nous vous informerons dans le détail des volontés du Directeur Académique et appellerons, si nécessaire, à la mobilisation.